

Modèle G-2 – Diplôme d'ingénieur : établissements d'enseignement supérieur privés accrédités à délivrer un titre d'ingénieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

Établissement d'enseignement supérieur privé

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 642-1 ;

Vu l'arrêté du accréditant l' (établissement) en vue de la délivrance du titre d'ingénieur diplômé de ;

Vu les procès-verbaux du jury ;

Le titre d'ingénieur diplômé de, est délivré à
(Mme ou M) (prénom, NOM patronymique), date de naissance le.....à.....

au titre de l'année universitaire.....et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le

Signature du chef d'établissement
(ou des chefs d'établissement, le cas échéant)

Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités

Numéro du diplôme